



Rapport n°2 :

Débat d'orientation budgétaire 2019

Rapporteur(s)	Nicolas CHAILLET, Président Olivier PREVOT, 1 ^{er} Vice-président
Service – personnel référent	André PIERRE, Directeur général des services
Séance du Conseil d'administration	15 novembre 2018

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

Rapport :

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment important dans la phase de construction du budget pour l'année à venir. Ces dispositions trouvent leur fondement dans l'article R719-128 applicable aux Comue conformément aux dispositions de l'article R719-113.

Article R719-128

Le budget est élaboré sous l'autorité de l'ordonnateur principal conformément aux grandes priorités et aux principales données déterminées par le conseil d'administration de l'établissement.

L'objet de ce rapport vise ainsi à présenter au conseil d'administration les axes prioritaires de l'année 2019 et les principales données financières subséquentes.

Comme en 2018, le budget 2019 d'UBFC sera très majoritairement constitué de ressources propres fléchées. Une synthèse du budget, en dépenses comme en recettes, se trouve en conclusion. Sur la base des orientations proposées dans ce document et des échanges et propositions que les instances souhaiteraient voir intégrer, le budget initial 2019 sera constitué et présenté lors du conseil d'administration du 13 décembre 2018.

1- LA STRUCTURATION D'UBFC

1.1. Structuration administrative

L'année 2018 a permis la poursuite de la construction d'UBFC et la mise en œuvre des projets qui lui sont confiés. Plus que jamais, le principe de subsidiarité doit être au cœur de notre action collective. Cela constituera un enjeu principal de l'année 2019.

Sur chacun des sujets traités à l'échelle fédérale, cela doit conduire à trouver un équilibre entre ce qui est porté par l'établissement UBFC, par ses élus, par son administration et ce qui est opéré et porté par les établissements membres, dans un souci d'efficacité et de mobilisation des compétences présentes dans la communauté.

La densité et la richesse des projets confiés doivent s'accompagner de la poursuite de la structuration des services d'UBFC et celle du lien indispensable avec ceux des établissements membres.

Ainsi, il est nécessaire de formaliser les conditions d'exercice de la subsidiarité en concluant des conventions de mises à disposition des personnes quand elles sont identifiées, des conventions de mission quand il s'agit d'une contribution au niveau d'un service ou d'une équipe, en faveur de la politique de site. Ces mises à disposition, individuelles ou de services, n'impacteront pas directement notre budget, mais permettront de limiter les dépenses. Ce travail, d'ores et déjà engagé, devra être formalisé rapidement. Nous proposons de fixer **deux priorités : la mission doctorale d'une part et la gestion des projets de recherche d'autre part**. D'autres domaines sont également importants, eu égard aux ambitions partagées et présentes dans la trajectoire vers l'université cible définie dans le cadre d'ISITE-BFC : les relations internationales, la politique du numérique et la communication.

L'organisation administrative d'UBFC sera également revisitée afin de prendre en compte la montée en charge de l'établissement et afin de traiter un nombre croissant de projets. Il s'agira :

- d'adapter l'organigramme, en particulier au niveau de la direction du service FRI (Formation, Recherche, Innovation),
- de compléter les recrutements afin de faire face aux besoins,
- de déployer des services sur le site de Dijon dans un cadre organisationnel précisé,
- de stabiliser la chaîne de la dépense et la chaîne des ressources humaines, principalement en prenant en compte l'augmentation du nombre de contrats de recherche.

Enfin, la question de l'agence comptable d'UBFC est actuellement à l'étude, pour une évolution en 2019. En effet, l'agence comptable est actuellement portée par l'ENSMM. Compte tenu de la montée en puissance d'UBFC, ce portage doit évoluer vers un établissement de plus grande taille. Ainsi, le portage par l'université de Bourgogne est actuellement étudié.

1.2. Structuration académique

La structuration académique d'UBFC en Pôles thématiques, prévue dans ses statuts, dans sa trajectoire décrite dans ISITE-BFC et précisée dans le volet commun du projet stratégique de site 2017- 2022,



repose sur 7 Pôles thématiques qui ont pour objectif d'intégrer recherche, formation et actions de valorisation au sein d'un ensemble de thématiques d'une grande importance sociétale, tout à la fois ancrées sur les spécificités du territoire Bourgogne-Franche-Comté et porteuses d'attractivité et de développement. Ces pôles thématiques ont été mis en place en 2018. Outre les ressources spécifiques que les pôles thématiques pourront mobiliser, la contribution d'UBFC pour leur fonctionnement sera de 38 000 € en 2019, dont 25 000 € pour les actions hors primes des responsables des pôles.

2- LE FONCTIONNEMENT D'UBFC

2.1. Ressources humaines

Une première approche sur les dépenses liées à notre masse salariale (MS) permet l'estimation suivante :

Année	2018	Projection 2019
MS État (incluant les contractuels financés sur support État)	1 150 000	1 552 599
MS sur ressources propres (intégrant les projets de recherche, les doctorants financés/cofinancés par la Région et les fonctions contractuels supports, intégrant les fonctions supports ISITE-BFC, NCU RITM-BFC, EUR EIPHI, Plateforme nationale pour la Recherche sur la fin de vie et Pôle régional de santé publique Bourgogne-Franche-Comté, primes pour charges administratives).	5 300 000	9 259 719
TOTAL	6 450 000	10 812 318

La masse salariale totale est ainsi estimée pour 2019 à **10 812 318 €**, répartie comme suit :

Masse salariale dédiée au fonctionnement d'UBFC siège	1 872 697
Etat	1 552 599
Formation tout au long de la vie (FTLV) – Reversement aux établissements	60 418
Sur ressources propres dédiées au fonctionnement d'UBFC	259 680
Sur ressources propres dédiées aux projets	8 939 621
Contrat doctoraux (région, FEDER)	2 198 082
ISITE-BFC	3 527 768
ANR	1 719 004
Europe (H2020 et FEDER)	564 653
RITM-BFC	237 182
EUR EIPHI	437 239
Plateforme nationale Fin de vie	90 782



Pôle régional de santé publique	117 000
AFSOR USA (contrat de recherche)	47 911

Le plafond d'emplois fixé par l'Etat sur titre II (emplois Etat) est de 30 postes. Au 31/12/2019 il y aura 29 personnels ETP en poste. UBFC respecte donc son plafond d'emploi Etat-titre II.

Différents recrutements ont été opérés depuis l'été, conformément à ce qui était envisagé, pour renforcer la gestion des projets en cours et pour accompagner les nouveaux projets (RITM-BFC) :

- ASI valorisation et insertion professionnelle (mission doctorale),
- technicien administratif (études doctorales),
- chargé(e) d'ingénierie des projets européens (financement Région),
- ASI formation recherche (Service FRI),
- directrice ATP RITM-BFC,
- coordinatrice administrative et financière RITM-BFC,
- assistante administration générale,
- chargée de communication scientifique,
- renfort administratif service ressources humaines,
- ingénieur informatique.

D'autres recrutements sont en cours pour renforcer certaines missions, remplacer des agents en changement d'affectation ou porter de nouvelles missions (pôle de santé publique) :

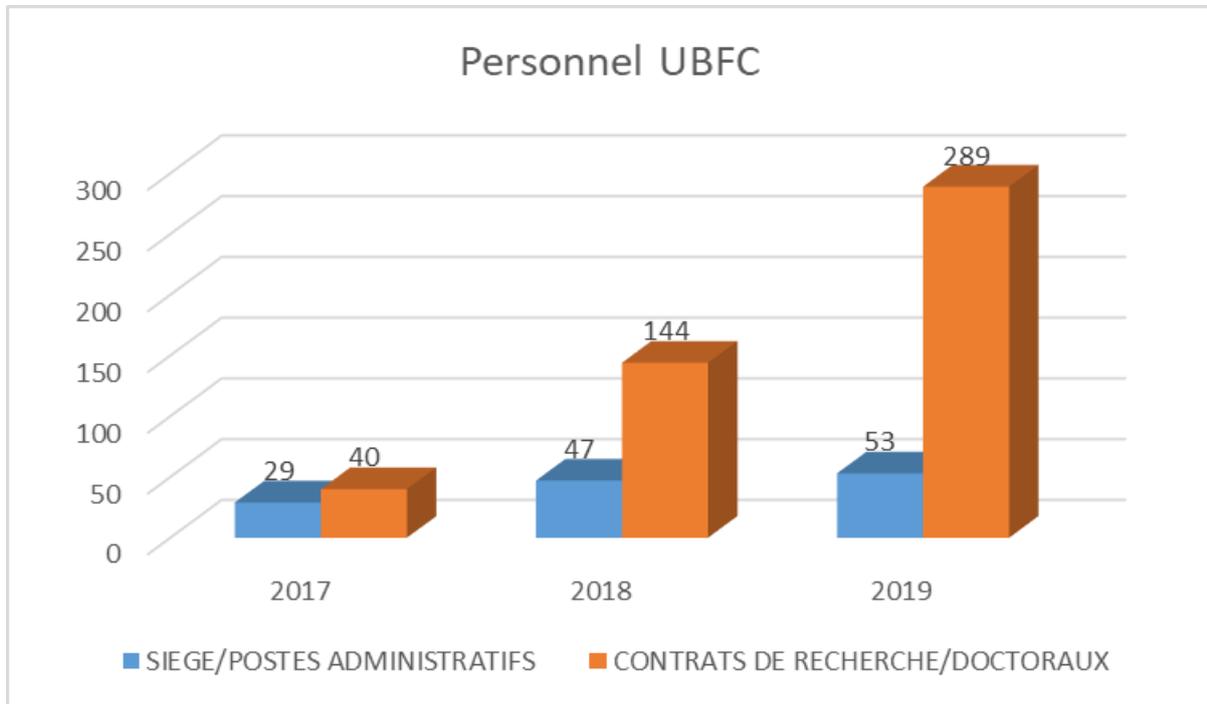
- directeur/rice des affaires financières (mutation),
- chargé-e du suivi administratif du programme ISITE-BFC (changement d'affectation interne),
- chargé-e de la gestion financière des contrats de recherche FEDER (financement Région),
- chargé-e de la coordination du schéma directeur de la vie étudiante (financement Région),
- responsable du pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique,
- chargé-e de l'entrepreneuriat Pépite,
- chargé-e du pilotage et de la qualité (Affaires générales).

Enfin, les effectifs seront complétés au début de l'année 2019 afin de donner suite aux actions engagées ou aux nouveaux projets :

- 3 postes d'ingénieur pédagogique (RITM-BFC),
- 1 poste d'ASI (pôle de santé publique),
- 1 poste d'IGE à mi temps (plateforme nationale de recherche sur la fin de vie).

Au-delà de la masse salariale proprement dite, les primes pour charges administratives représentent un montant de **105 996 €** et concernent les animateurs d'axe ISITE-BFC, les responsables des 7 Pôles thématiques, la Présidente du CAC, les Vice-présidents, les Directeurs (Collège doctoral, Ecoles doctorales, Pépite), les chargés de mission.

Globalement, l'évolution du nombre de contrats de travail, répartis entre l'administration au niveau du siège et l'opérationnel pour la mise en œuvre des projets, peut être schématisée ainsi :



Par ailleurs, nous souhaitons affecter **44 600 €** au service des ressources humaines. Ce budget recouvre la restauration, la médecine du travail, l'action sociale et la cotisation FIPHFP. **La moitié de ce budget sera consacrée à la formation des agents.**

Les mises à disposition opérées en tant que modalités de recrutement et donc donnant lieu à reversement représentent **123 272 €**, ce qui porte le budget total pour le service des ressources humaines à **167 908 €**.

2.2. Le fonctionnement courant

Sur la base de l'évaluation réalisée par les services et au regard des dépenses engagées en 2018, nous proposons d'inscrire au budget **738 000 €**. Ces dépenses se répartiront de la façon suivante :

- masse salariale sur ressources propres, intégrant les diverses primes : 260 000 €
- dépenses courantes (fluides, déplacements, petit équipement, etc.) : 145 000 €,
- numérique (non imputable aux projets) : 105 000 €,
- maintenance et patrimoine : 72 000 €,
- service juridique, conventions et prestations externes : 56 300 €,
- politique de ressources humaines (formation, restauration, action sociale, etc.) : 44 700 €,
- financement des pôles thématiques : 25 000 €,
- dépenses de communication non imputables aux projets : 30 000 €.

3- LA FORMATION ET L'INSERTION

3.1 Les objectifs transversaux à la formation

La carte de l'offre de formation

Conformément à ses statuts, UBFC assure « la coordination des offres de formation des établissements membres, en vue de la mise en cohérence de la carte interrégionale des formations, conformément à l'article L. 718-2 du code de l'éducation ».

Il s'agit, d'une part, de réaliser une cartographie des formations dispensées au sein d'UBFC et de ses établissements membres, et d'autre part d'afficher cette cartographie sur le nouveau site web d'UBFC, en cours de finalisation. Cela permettra également, via des renvois sur les sites des établissements accrédités, l'inscription des étudiants. Cet objectif correspond à l'un des indicateurs de la trajectoire ISITE-BFC permettant la construction de l'université cible.

L'offre de formation proposée en Bourgogne-Franche-Comté a ainsi fait l'objet en 2018 d'un recensement et d'une vérification à partir des informations disponibles auprès des établissements. Elle sera accessible sur le site web d'UBFC sous différentes formes : par diplôme, par grands domaines disciplinaires, par pôles thématiques, par localisation et par mots clés correspondants aux secteurs professionnels.

Concrètement, une fois qu'une formation est identifiée sur le site à l'aide des différentes sélections possibles, une fiche de présentation de la formation apparaît avec un lien hypertexte renvoyant sur la fiche descriptive de la formation sur le site de l'établissement la dispensant et sur l'outil d'inscription de l'établissement.

Ceci s'inscrit dans la refonte du site web d'UBFC, dont les éléments sont donnés dans la section « Communication ».

La démarche qualité

La démarche qualité relative aux programmes de formation d'UBFC, correspondant également à un indicateur de la trajectoire d'UBFC vers l'université cible, n'est pas formalisée à ce stade. Néanmoins, plusieurs actions ont déjà été réalisées. Il s'agit de :

- la généralisation du comité de suivi de thèse pour l'ensemble des écoles doctorales,
- la mise en place, pour certaines écoles doctorales, du référent de thèse,
- le développement de la formation des directeurs de thèse (passage de 1 à 2 sessions par an),
- l'amélioration du suivi du doctorant (réduction de la durée moyenne des thèses, qui est passée à 49 mois en 2017 pour 50,5 en 2016),
- la mise en place d'une nouvelle offre de formations doctorales transversales, tenant compte des évaluations réalisées auprès des étudiants et des écoles doctorales,
- l'ouverture de formations en éthique et intégrité scientifique,
- la mise en place progressive du carnet de compétences,
- la mise en place de Conseils de perfectionnement des masters en anglais.

Par ailleurs, la certification de l'ensemble des Ecoles doctorales d'UBFC pour le fichier RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) a été demandée au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) en mai 2018. Les fiches compétences RNCP Doctorat ont été réalisées pour l'ensemble des écoles doctorales.

En 2019, nous étudierons la possibilité d'aller plus avant dans cette démarche, en particulier au niveau des masters, en nous appuyant sur l'expérience des établissements membres ayant déjà mis en place ce type de démarche.

3.2. Le doctorat et l'Habilitation à Diriger les Recherches (HDR)

Le transfert de la compétence qui concerne la définition et la mise en œuvre de la politique doctorale ainsi que la politique relative à l'habilitation à diriger des recherches sont pleinement effectives depuis le 1^{er} janvier 2017. Il en est de même de l'accréditation des écoles doctorales. Ainsi, depuis cette date, le doctorat et l'habilitation à diriger des recherches sont délivrés par UBFC, en faisant mention de l'établissement dans lequel il/elle a été préparé(e).

La structuration et le fonctionnement de la mission doctorale

Un travail important a été mené depuis deux ans pour assurer une bonne coordination des différentes écoles doctorales, ainsi qu'une politique doctorale commune et ambitieuse. Il s'agit notamment de faire converger les différentes pratiques, de se doter d'outils communs, de créer une politique doctorale commune à l'ensemble du site.

En 2018, la mission doctorale UBFC a poursuivi sa structuration et l'animation du travail en commun des écoles doctorales et des divers services qui lui sont liés au sein des établissements et d'UBFC. En conformité avec la campagne d'emplois 2018, deux postes ont été créés à la mission doctorale cette année (un technicien et un assistant ingénieur).

Au cours de l'année 2017-2018, le bureau du Collège doctoral s'est réuni une fois par mois, traitant des aspects opérationnels et organisationnels. L'Assemblée du Collège doctoral, traitant des orientations politiques, stratégiques et de la coordination avec les établissements, s'est réunie trois fois en 2017-2018. Les personnels dans leur ensemble (gestionnaires d'école doctorale présents sur tous les sites et mission doctorale UBFC) ont également été réunis deux fois. Ces instances ont permis de réaliser des avancées majeures en termes opérationnels, organisationnels et stratégiques :

- mise en place du doctorat par validation des acquis de l'expérience (VAE),
- coordination de réponses aux appels à projet du Conseil régional Bourgogne - Franche-Comté,
- mise à jour de la charte des thèses,
- mise en place de groupes de travail (valorisation, international, qualité de la formation),
- rédaction de la Convention cadre des études doctorales,
- mise en place des concours contrats doctoraux ISITE-BFC,
- suivi des dossiers de Bourses Eiffel (3 bourses obtenues en 2018 pour 3 demandes) et programmes de bourses internationales (programme campus France avec Ethiopie)



- création et lancement de l'appel à projets du Collège doctoral pour le soutien aux associations de doctorants (une première subvention versée à l'association A'Doc),
- demande d'enregistrement au RNCP,
- liens avec l'entrepreneuriat et PEPITE (concours Docteurs entrepreneurs, intégration de formations Entrepreneuriat au catalogue de formations transversales, concours Chercheurs Entrepreneurs Challenge, stand PEPITE lors de la Journée de rentrée doctorale 2017-2018),
- information et sensibilisation concernant le dispositif CIFRE,
- portage des avenants enseignement des doctorants employés par UBFC,
- création d'outils de communication : guide du doctorant et site internet du Collège doctoral (versions françaises et anglaises),
- mise en place des Parcours d'excellence en lien avec les Rectorats,
- projet de vote électronique pour l'élection des représentants des doctorants (action menée avec les services numérique et juridique d'UBFC),
- dialogue budgétaire avec les écoles doctorales à mi-année,
- coordination de la réponse aux enquêtes ministérielles sur le doctorat : SIREDO, SISE, IPDoc (actions menées avec les ED, les cellules APOGEE et SCOLARIX des établissements, les Observatoires de la Vie Etudiante de l'UFC et de l'uB et la DRED de l'UTBM),
- mise en place d'une numérotation en continu des diplômes UBFC (doctorat, HDR et Masters),
- mise en place de procédures financières et rédaction d'un guide à l'attention des gestionnaires d'ED (action menée avec le service financier d'UBFC),
- mise en place d'un circuit impliquant la Direction du service FRI, les ED et le service RH UBFC pour la rédaction et la signature des contrats doctoraux 2018 portés par UBFC,
- mise en place d'un catalogue commun de formations transversales proposées aux doctorants et gestion des ressources humaines liées à ces formations.

Enfin, du point de vue de l'internationalisation, un premier accord de double diplôme dans le domaine de la Chimie a été signé avec l'University of Chemistry and Technology de Prague le 31 octobre 2018.

Pour 2019, la mission doctorale envisage la consolidation des actions précédentes ainsi que la mobilisation sur un ensemble de priorités complémentaires :

- les missions relatives à l'insertion professionnelle et la valorisation du doctorat,
- l'impression du nouveau Guide du doctorant, sorti pour l'instant uniquement en version numérique,
- la montée en puissance de l'offre de formations transversales,
- l'accessibilité de tous ses documents en version anglaise,
- la montée en puissance de la participation des associations étudiantes à l'appel à projets du Collège doctoral,
- le maintien d'événements de qualité (voir ci-dessous).

La mission doctorale continuera bien sûr à assurer ses missions et travaillera à améliorer son fonctionnement. Ci-dessous sont listés quelques objectifs de l'année 2019 :

- poursuivre le développement du doctorat sur le site (1812 doctorants en 2016 et 1865 doctorants en 2017 dont 114 en convention CIFRE),
- poursuivre le développement de l'internationalisation du doctorat (programmes de double diplôme, cotutelles), conformément aux jalons de la trajectoire ISITE-BFC. Dès cette année,

- une convention de double diplôme devrait d'ores et déjà être signée avec l'University of Chemistry and Technology de Prague, dans le domaine de la chimie (école doctorale Carnot-Pasteur). Par ailleurs, les thèses en cotutelles sont au nombre de 29 en 2017,
- améliorer sa communication sur l'organisation, le fonctionnement et les procédures auprès d'une communauté plus large, notamment des enseignants-chercheurs et directeurs de thèse,
 - coordonner la réponse aux appels à projets 2019 du Conseil Régional pour les financements de doctorat,
 - définir la politique et la mise en œuvre d'un axe fort du Collège doctoral : l'insertion professionnelle des docteurs et la valorisation du doctorat,
 - créer une enquête sur la qualité de la formation à mener auprès des doctorants, au nom du Collège doctoral,
 - améliorer le suivi de ses diplômés et réduire les délais de délivrance.

Les formations transversales et spécifiques

Le Collège Doctoral UBFC a validé le 5 juillet 2018 une offre de formations transversales unique dédiée à l'ensemble des doctorants de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2018-2019, pour un budget prévisionnel de **75 000 €**. Elle se compose de :

- 9 rubriques (Langues, Poursuite de carrière, Connaissances et outils d'enseignement, Management et entrepreneuriat, Communication, Éthique de la recherche et intégrité scientifique, Culture scientifique internationale et valorisation, Formations documentaires et Informatique et modélisation scientifique),
- 127 formations + 1 MOOC,
- 85 intervenants.

Les formations spécifiques

Certaines écoles doctorales proposent à leurs doctorants des formations plus spécifiques à leurs domaines de recherche. Ainsi, en 2017-2018, les écoles doctorales SPIM, Environnements-Santé, Carnot-Pasteur et DGEP ont assuré 700 heures d'enseignement spécifique, pour un montant de **33 400 €**. Le programme 2017-2018 devrait être reconduit en 2018-2019.

Plusieurs ateliers devraient être mis en place par les écoles doctorales LECLA, SEPT, DGEP et Environnements-Santé, sur le thème de l'« Éthique de la recherche et intégrité scientifique », pour un coût prévisionnel de **1 500 €**.

Evènements

La mission doctorale organise trois événements par an, financés sur le budget de la mission doctorale : la Journée de la Rentrée doctorale (400 participants en 2018, 4 000 €), la Cérémonie de remise des diplômes de doctorat (50 participants en 2018, 4 000 €) et la Finale régionale de Ma Thèse en 180 secondes (MT180). Concernant cette dernière, 129 lycéens ont participé à la 1^{ère} édition de la Session scolaires et ont remis leur Prix Scolaires (nouvelle action à l'initiative d'UBFC), 250 personnes ont assisté à la Finale régionale (10 000 €).

En 2019, dans une volonté d’alterner les lieux d’organisation des évènements, la Journée de la Rentrée doctorale aura lieu à Dijon, la Cérémonie de remise des diplômes aura lieu à Besançon et la Finale régionale de MT180 à Belfort.

Le budget de la mission doctorale

Concernant les recettes, le MESRI a fixé en juillet dernier le montant des droits de scolarité en doctorat et HDR pour l’année universitaire 2018-2019 à 380 € ; il convient de déduire de ce montant la part dédiée aux services communs de documentation qui d’élève à 34 € minimum, soit un montant maximal pour UBFC de **346 €**. Les établissements UFC, uB et UTBM percevront en lieu et place d’UBFC les droits de scolarité des doctorants et HDR. Des reversements auront ensuite lieu, sur la base d’une convention de reversement.

Sur la base de 1650 inscriptions payantes, les recettes attendues sont de l’ordre de **570 900 €**. Il est proposé de dédier **616 300 €** au financement de la mission doctorale en maintenant la dotation aux ED au montant antérieur.

Compte tenu de ce qui précède, le budget prévisionnel des écoles doctorales est le suivant :

Dépenses	Dépenses	Recettes (€)
Structuration et fonctionnement mission doctorale	54 000	
Formation doctorale	81 650	
Evènements, communication	21 000	300
Dotation aux écoles doctorales	459 650	
Inscriptions doctorants et HDR		570 900
Ressources propres		45 100
Total	616 300	616 300

3.3.les masters et les licences

A la rentrée 2018, huit parcours de master en anglais sont ouverts, grâce au financement ISITE-BFC. Pour rappel, ces parcours sont (l’astérisque indiquant les masters UBFC faisant partie de l’EUR EIPHI) :

- ouverts en septembre 2017
 - o Control for Green Mechatronics (GREEM) (UFC/ENSMM)*
 - o Physiological & Psychological Food Choice Determinant (P2FOOD) (AgroSup/uB)
 - o Ecology, Monitoring & Management of Ecosystems (EMME) (UFC/uB)
 - o Behavioral Ecology & Wildlife Management (BEWM) (uB/UFC)
 - o Physics, Photonics & Nanotechnology (PPN) (uB/UFC/UTBM)*
- Ouverts en septembre 2018
 - o Microbiology and Physical Chemistry for Food and Wine Processes (MP2) (AgroSup/uB)
 - o Mathematical Physics (MATH4PHYS) (uB/UFC/UTBM)*

- Photonics, Micronanotechnology, Time-Frequency Metrology and complex Systems (PICS) (UFC/uB/UTBM)*

D'autres masters devraient ouvrir en septembre 2019, selon la sélection qui sera opérée par le COPIL ISITE-BFC suite à l'appel à projets 3.

Il s'agira de poursuivre le travail de développement de l'internationalisation de ces formations, en suscitant notamment des candidatures d'étudiants étrangers et par la création de doubles diplômes avec des partenaires étrangers. Un travail important a déjà été fait sur ce sujet depuis 2017. En 2018, l'ensemble des masters ouverts permet d'accueillir plus de 200 étudiants issus de 47 pays, pour plus de 750 candidatures. Par ailleurs, une première convention de double diplôme a été signée en 2018, avec le Centro de Investigaciones en Óptica (CIO, Mexique) et relative au master GREEM. D'autres conventions sont en cours d'examen.

Ainsi qu'approuvé lors du CA du 31 mai 2017, les financements ISITE-BFC relatifs à ces masters sont reversés aux établissements porteurs de ces formations. En 2018, cela a représenté une somme de 75 k€ pour 6 masters et 62,5 k€ pour deux autres, soit un montant total de 575 k€ de reversement. Pour 2019, l'AAP 3 cible au maximum 8 nouveaux masters financés à hauteur de 75 k€ par an, également sur la période allant de la rentrée universitaire 2019/2020 à 2021/2022. Ces reversements seront effectués à un niveau prévisionnel de 1 175 k€.

Les droits d'inscription des étudiants à ces masters seront intégralement versés aux établissements réalisant les formations.

Enfin, concernant les programmes de licence à taux d'encadrement accru prévues dans la trajectoire ISITE-BFC, dont le coût additionnel est financé par ISITE-BFC (500 k€ par an sont prévus pour cela) et en dépit du travail réalisé en 2018, elles n'ont pu se mettre en place. Il s'agira donc de les mettre en place en 2019.

4- LE PORTAGE ET LA COORDINATION DES PROJETS STRUCTURANTS

4.1. Les priorités 2019 de la politique de recherche

Concernant la recherche, les actions suivantes ont été réalisés en 2018 :

- mise en place des pôles thématiques,
- cartographie Recherche du site BFC. Sa mise en visibilité, en lien avec les pôles thématiques d'UBFC, est en cours de réalisation. La cartographie sera intégrée au site web d'UBFC,
- lancement de nouveaux grands projets structurants (NCU RITM-BFC, EUR EIPHI, Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie) et demande de prolongation du labex LipSTIC,
- préparation de nouveaux projets (deux projets d'EUR correspondant aux domaines prioritaires 2 et 3 d'ISITE-BFC, en cours d'élaboration, ainsi que le pôle régional de santé publique),
- définition partagée d'une clé de répartition des crédits récurrents des laboratoires à l'échelle du site, sachant que les crédits correspondant demeurent dans les établissements,

- mise en place des Commissions d'experts disciplinaires, notamment pour procéder à l'examen des candidatures aux postes Fellowships internationaux financés par ISITE-BFC,
- co-instruction des projets Région du site (avis consultatif).

Les priorités 2019 sont de :

- accroître le taux de signature scientifique UBFC,
- mettre en œuvre la répartition des crédits récurrents aux laboratoires de recherche,
- structurer et rendre visible la stratégie scientifique du site (finalisation de la cartographie recherche incluant l'offre de plateformes, définition d'axes prioritaires par les pôles thématiques, définition et pilotage des indicateurs), en cohérence avec ISITE-BFC,
- optimiser la gestion administrative des projets de recherche par une démarche de formalisation et de dématérialisation des processus (en lien avec le Schéma Directeur du Numérique),
- permettre le portage de projets FEDER en cofinancement des projets structurants dont ISITE-BFC portés par UBFC,
- valoriser les projets de recherche et de transfert technologique (communication).

4.2. Le projet ISITE-BFC

Les projets de site du type I-SITE et IDEX ont pour objectif d'avoir un effet transformant. Ces projets doivent ainsi identifier une « université cible » que le projet a pour but de développer pour permettre la mise en place de ces politiques concertées et communes à l'échelle du site.

Selon le projet ISITE-BFC, l'université cible de BFC est l'« Université Fédérale de recherche UBFC ». Cette université fédérale est composée des instances déjà existantes, auxquelles s'ajoutent les Pôles Thématiques et les Commissions d'experts disciplinaires (dans le projet ISITE-BFC, les deux instances sont confondues sous le nom de « divisions »).

Dans le projet ISITE-BFC, les actions dédiées à l'internationalisation et l'excellence de la recherche, l'attractivité, l'impact socio-économique, la politique internationale et la vie de campus sont financées par la dotation PIA à travers des appels à projets (AAP). En revanche, le texte ne prévoit pas les financements des actions de *structuration* de la recherche et de la formation ainsi que les actions permettant d'*élaborer une politique de site* à travers l'action des « Pôles Thématiques » d'UBFC. Notons que, pour autant, une grande partie des engagements du projet ISITE-BFC (Tableau Q) nécessite de mettre en place ces pôles thématiques.

L'AAP 3 ISITE-BFC est clos et les dossiers déposés en cours d'expertise. Pour mémoire, la dotation globale du projet ISITE-BFC est de 40 M€, répartie selon le tableau ci-dessous.

ISITE-BFC

ENGAGEMENTS		Montant Global	Projets / Actions					
			Intitulé	Nbre AAP	Montant hors frais de gestion	Montant global	%	
ISITE-BFC	UBFC	35 174 755	AAP 1 -2017	23	4 988 000	24 651 000	62%	
			AAP 2 - 2018	36	8 963 000			
			AAP 3 - 2019	33	10 700 000			
				WP1 - Equipe de suivi ISITE et experts		1 720 000	7 944 000	20%
				WP3 - Internationalisation de la formation - hors Master		4 920 000		
				WP5 - Développement international		530 000		
				WP6 - Vie de campus		774 000		
	FCS (dont EIPHI, Lipstic et Talent Campus)	4 825 245	Conv. FCS		4 825 245	4 825 245	12%	
	TOTAL	40 000 000	TOTAL	92	37 420 245	37 420 245	94%	

AAP = Appel à projets

WP= Work Package

Un rapport d'avancement du projet ISITE-BFC a été présenté au Conseil d'administration du 27 septembre dernier, en termes d'engagements concrets (commandes, contrats de travail, etc.) au 31 août. S'il montre des avancées réelles, la perspective du terme des possibilités d'engagement sur les projets en cours contraint à accélérer le déploiement des actions restant à mener, notamment pour l'AAP 3 récemment lancé.

Les lots de travail WP 1, 5 et 6, gérés au siège UBFC, ont un taux d'exécution satisfaisant. Seul le WP 3 a été peu déployé à ce jour, en particulier du fait de la non ouverture du dispositif de renforcement des licences débouchant sur les Masters UBFC en 2018.

Ce dispositif devrait être déployé à partir du 1^{er} semestre 2019 puisque les lauréats de l'AAP3 pour les Masters seront connus, et donc par suite les licences du site débouchant sur l'ensemble des masters ISITE-BFC.

L'UFC, l'uB et BSB ont exprimé un intérêt pour ce dispositif auprès du COPIL ISITE-BFC. Les modalités financières sont en cours d'instruction et des propositions budgétaires seront discutées au COPIL d'octobre 2018.

Par ailleurs, en septembre 2018, deux enseignants-chercheurs étrangers en « Tenure track » ont été recrutés à UBFC en contrat de 3 ans par le biais du dispositif « Fellowships internationaux juniors ». Il s'agit de :

- Simon A.J. Kimber, chercheur britannique venant de Oak Ridge National Laboratory, USA, qui effectuera sa recherche en physico-chimie des matériaux au sein de l'UMR ICB uB/CNRS/UTBM,

- James R. Schmidt, chercheur canadien venant de Ghent University, Belgique, qui effectuera sa recherche en psychologie cognitive au sein de l'UMR LEAD uB/CNRS.

Concernant l'année 2019, le budget prévisionnel ISITE-BFC est ventilé de la manière suivante, sur proposition du COPIL du 26 octobre 2018 :

WP	Actions	TOTAL	FCT	INV	PRS	Frais de gestion UBFC (3% projets + masters et 8% actions UBFC)	
1	Coordination, gestion, suivi	Equipe de coordination/gestion/suivi	290 000	60 000		230 000	23 200
		Experts internationaux	80 000	80 000			6 400
	Total WP 1		370 000	140 000	0	230 000	29 600
2	Fellowships internationaux	Junior	695 349	224 613	87 500	383 236	20 860
		Senior & Coach	400 000	140 000	60 000	200 000	12 000
	Fellowships UBFC	Junior	637 907	241 987	61 351	334 568	19 137
		Senior	723 769	214 487	130 000	379 282	21 713
	Projets émergents	Projets interdisciplinaires	398 704	256 101	4 738	137 866	11 961
		Projets blancs	1 156 396	581 386	72 346	502 665	34 692
		Projets émergents	175 000	61 250	26 250	87 500	5 250
	Projets structurants	Projets Ciblés Axes Prioritaires ISITE-BFC	7 518			7 518	226
Total WP 2 (Recherche)		4 194 643	1 719 823	442 186	2 032 634	125 839	
3	Initiative UBFC Internationalisation de la Formation	Masters en langue anglaise	1 175 000 (reversement non compté dans total car extra budgétaire)				35 250
		Alliances masters internationaux & mobilité sortante étudiants	357 935	357 935			10 738
		Amélioration taux d'encadrement L3					(reversement - non compté dans total car extra budgétaire)
		International Graduate School Alliances / an	190 000			190 000	5 700
		Bourses pour étudiants internationaux	300 000	300 000			9 000
		Alumni & Mentoring	62 000	62 000			4 960
		E-education					
Total WP 3 (Formation)		909 335	719 935	0	190 000	65 648	
4	Projets ISITE-BFC / Industries	1 499 277	424 298	192 229	882 750	44 978	
Total WP 4		1 499 277	424 298	192 229	882 750	44 978	
5	Développement International	Service d'accueil international UBFC	125 760	84 600		41 160	10 061
		Promotion de UBFC à l'international	103 560	56 400		47 160	8 285
Total WP 5		229 320	141 000	0	88 320	18 346	
6	Vie de Campus	Image UBFC, associations étudiantes,...	85 000	85 000			6 800
		Campus numérique	219 064	25 000	90 000	104 064	17 525
Total WP6		304 064	110 000	90 000	104 064	24 325	
TOTAL		7 507 239	3 255 056	724 415	3 527 768	335 746	

Les données du tableau ci-dessus intègrent les dépenses effectuées pour les 3 appels à projets ISITE-BFC. Pour les projets de l'AAP3, dont les résultats seront connus début 2019, la cible à atteindre est de 33 projets, répartis de la manière suivante :

- 3 UBFC Senior fellowship (400 k€ par projet sur 3 ans),
- 5 projets conjoints ISITE-BFC/ Industriels (400 k€ par projet sur 3 ans),
- 6 international junior fellowships/tenure tracks (450 k€ par projet sur 3 ans),
- 3 international senior fellowships (600 k€ par projet sur 3 ans),
- 1 coach (600 k€ par projet sur 3 ans),
- 7 projets émergents (150 k€ par projet sur 3 ans),
- 8 Masters en anglais (75 k€ par Master, le dernier financement interviendra pour l'année universitaire 2011/2012).

Les actions menées plus spécifiquement au niveau d'UBFC siège concernent :

- WP 1 : équipe de coordination et de suivi,
- WP 3 : alliances masters internationaux et alumni & mentoring,
- WP 5 : service d'accueil international et promotion d'UBFC à l'international,
- WP 6 : image UBFC et campus numérique.

Deux nouvelles actions seront conduites en 2019 par UBFC. Il s'agit de l'Alumni et mentoring (WP3) et des associations étudiantes (WP6).

Il est à noter également que, dans le cadre d'ISITE-BFC, quatre demandes de financement ont été déposées auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, correspondant à 4 projets intégrés, pour un montant global de **6 007 797 €**. L'essentiel des financements parviendra aux établissements porteurs, à l'exception de 361 900 € de fonctionnement pour le projet « PERSONALISE – Vers une médecine de précision et efficiente » et de potentiels contrats doctoraux afférents aux projets financés.

4.3. Le projet RITM-BFC

Le projet PIA3 Nouveaux Coursus à l'Université « RITM-BFC » constitue un programme de grande ampleur se déroulant sur 10 ans, doté de **11 158 000 €** pour l'ensemble des établissements membres et devant impliquer largement la communauté universitaire. Il s'agit en particulier d'expérimenter des modèles de formation innovants, présentant un caractère fortement structurant et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre, en lien avec le développement des recherches, en particulier dans le domaine des sciences de l'éducation appliquées à l'enseignement supérieur. La convention attributive d'aide a été signée avec l'ANR le 25 juin 2018.

Les objectifs du projet RITM-BFC sont de :

- proposer des dispositifs individualisés favorisant une meilleure orientation, réussite et préparation à la vie professionnelle en licence,
- construire une université de la formation tout au long de la vie,



- fédérer et mobiliser la communauté universitaire et les établissements membres de la COMUE UBFC autour d'un projet de transformation innovant pour la réussite des projets personnels et professionnels,
- mobiliser les forces et les atouts de l'ESR et du territoire de Bourgogne-Franche-Comté au service de cette réussite.

Le Comité de pilotage de RITM-BFC, proposant les orientations stratégiques, s'est déjà réuni plusieurs fois en 2018, ainsi que l'Equipe projet, qui anime le projet et mobilise la communauté, dont les actions sont développées par celle-ci. Un Comité scientifique et d'évaluation évalue les actions, propose des orientations et propose des rapporteurs pour évaluer les projets soumis.

Le tableau ci-dessous présente les versements de l'ANR en 2018 et 2019 :

Année	2018 (€)	2019 (€)
Versement ANR	1 004 220	1 004 220

Le même versement aura lieu chaque année jusqu'en 2027, hors solde de 10 %, qui sera versé après présentation des relevés de dépenses finaux.

A ce stade, deux recrutements ont été effectués pour gérer le projet RITM-BFC et les premiers appels à projets ont été lancés. Ce sont ainsi 46 projets qui ont été soumis. Après la phase de sélection, le démarrage des projets sélectionnés est prévu en janvier 2019.

Outre cela, les actions prévues pour 2019 sont :

- le recrutement de 3 ingénieurs pédagogiques,
- le lancement de l'AAP2 (janvier 2019),
- la mise en place des conventions de reversement,
- l'activation des leviers,
- l'adaptation de la plateforme numérique pour les appels à projets.

Des conventions de reversements seront réalisées auprès des établissements membres pour mettre en œuvre les projets sélectionnés et les cinq leviers de RITM-BFC. Pour mémoire, ces leviers sont :

- levier 1 : Dispositifs pour une meilleure orientation et réussite à l'entrée dans le supérieur,
- levier 2 : Intégration de parcours différenciés, ouverts sur la société,
- levier 3 : Renforcement des liens formation-recherche,
- levier 4 : Valorisation de l'engagement pédagogique de l'enseignant,
- levier 5 : Acculturation et développement de la formation tout au long de la vie.

Le tableau suivant présente les dépenses prévues en 2019 :

Dépenses 2019 RITM-BFC	1 480 491 €
Personnel dont équipe de gestion	237 182
Fonctionnement	80 459
Petit investissement	15 555
Total hors frais de gestion	333 196
Frais de gestion UBFC (3%)	9 996
Reversements aux établissements (dont 5% de frais de gestion)	804 103

4.4. L'école universitaire de recherche EIPHI

Le projet PIA3 Ecoles Universitaires de Recherche « EIPHI » constitue également un programme de grande ampleur, se déroulant sur 10 ans et doté de **7 386 000 €**. Le Labex ACTION étant désormais intégré à EIPHI, représentant sa partie recherche, viennent s'ajouter à cette dotation 6 297 000 € au titre des intérêts produits par la dotation non consommable du Labex ACTION. Ce projet bénéficie donc d'une dotation globale de **13 683 000 €**.

L'avenant à la convention attributive d'aide ISITE-BFC correspondant au projet EIPHI a été finalisé avec l'ANR en juillet 2018.

Il s'agit, avec l'EUR EIPHI, de donner davantage de cohérence à l'ensemble d'un cursus Master – Doctorat, en insistant sur le lien entre enseignement et recherche. EIPHI s'appuie sur les Ecoles doctorales SPIM et Carnot-Pasteur, avec coordination entre collège doctoral et EIPHI, ainsi que sur les laboratoires FEMTO-ST, ICB et IMB. Il a pour ambition d'étendre l'approche du Labex ACTION à un périmètre de formation aux niveaux Master (dont 4 Masters UBFC) et Doctorat. Le projet intègre également de nouveaux domaines scientifiques par rapport au Labex ACTION. Concrètement, les programmes pédagogiques prendront cinq orientations :

- sciences physiques,
- mathématiques et applications,
- structures & systèmes intelligents,
- énergie,
- science des matériaux,
- informatique.

Le tableau ci-dessous présente les versements de l'ANR en 2018 et 2019 :

Année	2018 (€)	2019 (€)
Versement ANR (dont DNC Labex ACTION)	1 231 470	1 231 470

A l'instar de RITM-BFC, le même versement aura lieu chaque année jusqu'en 2027, hors solde de 10 %, qui sera versé après présentation des relevés de dépenses finaux.

A ce stade, deux recrutements ont été effectués à UBFC pour gérer le projet EUR EIPHI. Il s'agit d'un chef de projet et d'un chef de projet adjoint, tout deux recrutés le 1^{er} juin 2018.

Ainsi, et sachant que la nature des reversements aux établissements opérateurs d'actions et à la FCS BFC (pour la partie ex-Labex ACTION) devra être étudiée et les reversements effectués, les opérations prévues pour 2019 sont les suivantes :

Dépenses 2019 EUR EIPHI	1 755 296 €
Personnels (dont équipe-projet)	437 239
Fonctionnement	386 653
Investissements	20 000
Total hors frais de gestion	843 892
Frais de gestion UBFC (3%)	25 317
Frais de gestion établissements (5 %)	42 195

4.5. Les projets ANR, Région, H2020 et Feder

Comme indiqué dans le contrat de site et en accord avec les établissements membres de la COMUE, il a été décidé qu'UBFC porte les contrats de recherche ANR et européens de l'ensemble des laboratoires du site (à l'exception de ceux portés par les organismes nationaux cotutelles lorsqu'il s'agit des UMR et à l'exception des ERC ou des Marie Curie sortants dont le porteur est un personnel d'un établissement membre).

Nous n'avons bien sûr pas connaissance du nombre de projets ANR et européens qui seront lauréats en 2019, ni des montants qui leur seront alloués. Il s'agit donc d'en faire une estimation, sur la base de l'année antérieure et en cours. Les recettes supplémentaires estimées pour 2019 sont cependant assez faibles car proratisées du fait que les lauréats ne seront connus que très tardivement dans l'année. Il en va de même pour les projets H2020.

Depuis octobre 2018, 26 nouveaux projets ANR sont entrés en phase de contractualisation à UBFC (contre 25 en 2017), pour une durée de projet s'étalant de 36 à 48 mois et pour un montant total de **3 M€**. En 2019, le nombre de projets ANR devrait rester stable.

En outre, sur les 5 projets H2020 obtenus en 2018 (versus 4 en 2017 et probablement 5 autres en 2019), un projet dont UBFC est coordinateur a déjà démarré et 4 sont en phase de lancement. Ces nouveaux projets, d'une durée moyenne de 40 mois, représentent **6 M€** de recettes.

Par ailleurs, UBFC sollicitera le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre des appels à projets Recherche et Vie étudiante 2018/2019, principalement en vue de cofinancer les projets ISITE-BFC, RITM-BFC, EIPHI. Elle sera également susceptible de bénéficier de 25 nouvelles allocations de thèses financées ou cofinancées à la rentrée 2019, soit environ **2 M€** de recettes.

Enfin, le recrutement en octobre 2018 d'une personne chargée de l'ingénierie de projets européens (poste financé par la Région pour une durée d'un an), ainsi que la démarche actuellement engagée sur



la sécurisation juridique et financière des conventions FEDER/UBFC/Etablissements, devraient permettre le portage par UBFC de dossiers FEDER en cofinancement des projets structurants.

Les dépenses pour 2019 pour l'ensemble de ces projets peuvent être estimées comme suit :

Dépenses 2019	personnel	fonctionnement	investissement	Total
H2020	564 653	428 376	115 096	1 108 126
ANR	1 719 004	809 797	235 223	2 764 023
Thèses Région	1 554 664			1 554 664
JCE	511 500			511 500
Doctorants/Postdoctorants entrepreneurs	120 254			120 254
Doctorants conseil	11 664			11 664
Total	4 481 739	1 238 173	350 319	6 070 231

4.6. La Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie

Portée par UBFC, la Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie a été lancée en 2018. Elle est financée par le MESRI, par la DGOS (Direction générale de l'offre de soins) du Ministère des Solidarités et de la Santé, ainsi que par l'apport de la Fondation de France. Les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- constitution d'une équipe projet représentant 1,8 ETP, dont actuellement 0,5 ETP (directrice) et 0,8 ETP (chargée de mission), avec un recrutement au début 2019 de 0,5 ETP pour un(e) second(e) chargé(e) de mission,
- actions de communication (site internet, logo, supports de communication),
- enquête nationale de recensement des chercheurs et équipes travaillant dans le domaine de la fin de vie ; création d'un annuaire des chercheurs et répertoires des projets,
- animation d'un réseau national de chercheurs,
- accompagnement méthodologique de projet,
- rencontres scientifiques nationales et régionales (Universités de la Recherche, Rencontres régionales, ateliers et séminaires),
- participation à des rencontres internationales (congrès et visites d'équipes à l'étranger).

Le tableau suivant présente les recettes et les dépenses prévisionnelles de 2019 :

Recettes	2018 (€)	2019 (€)
MESRI	80 000	50 000
Fondation de France	30 000	20 000
DGOS - Plan national pour les Soins palliatifs		105 000
Total	110 000	175 000

Dépenses	Dépenses (€)
Equipe projet	90 782
Fonctionnement	41 500
Investissement	0
Total hors frais de gestion	132 282
Frais de gestion (8%)	10 583

4.7. Le Pôle régional de santé publique

Le Pôle régional de santé publique Bourgogne-Franche-Comté pour la recherche et la formation vise à favoriser les rapprochements entre les équipes académiques et à rendre possible les collaborations et les transferts de connaissances entre, d'une part, les enseignants-chercheurs et chercheurs et, d'autre part, les décideurs et acteurs de santé. Ces derniers sont nombreux et diversifiés : professionnels mais également élus, citoyens, etc. Il s'agit bien d'associer le monde académique et le monde des opérateurs, décideurs et acteurs de santé.

Ainsi, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence Régionale de Santé, l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, les deux CHU de Dijon et de Besançon et UBFC se sont associés pour initier un Pôle de santé publique en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans sa phase de préfiguration (2018 et 2019), le pôle de santé publique est porté par UBFC, pour le compte et avec l'accord de l'ensemble des acteurs précités.

Les budgets prévisionnels 2018 et 2019 relatifs au déploiement de cette phase sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Recettes	2018 (€)	2019 (€)
Agence Régionale de Santé BFC	40 000	164 000
Conseil régional de BFC (prévisionnel)	27 000	64 000
Total	67 000	228 000

Dépenses 2019	
Equipe-projet	117 000
Fonctionnement	92 760
Total hors frais de gestion	209 760
Frais de gestion (8%)	16 781

4.8. L'entrepreneuriat étudiant

L'entrepreneuriat étudiant se déploie essentiellement à travers l'action phare du PEPITE-BFC. Dans ce cadre, ce sont plus de 5000 étudiants du site qui ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat en 2018 (avec ECTS). Actuellement, 46 étudiants bénéficient du statut d'étudiants entrepreneurs. Ce nombre devrait être augmenté grâce à l'entrée dans le dispositif d'étudiants soumettant un projet lors de la dernière session 2018-2019 prévue en novembre 2018.

Le financement de cette action est notamment assuré par le MESRI et la Caisse des dépôts. Une prévision de recettes de **30 000 €** (MESRI et Caisse de dépôts) y sera consacrée en 2019. Par ailleurs, un financement a été sollicité auprès de la Région (79 300 €) afin de pérenniser et déployer davantage le dispositif PEPITE (pilotage, communication et information, passage à l'échelle des actions de sensibilisation, déploiement, formation et animation de la communauté des formateurs et référents entrepreneurs, faciliter l'émergence de projets, etc.).

Le budget correspondant est :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement et gouvernance du PEPITE	10 500	MESRI	15 000
Communication et information	10 200	Caisse des dépôts	15 000
Passage à l'échelle des actions de sensibilisation	18 500	Autres partenaires	6 000
Émergence : faciliter la construction et la mise en œuvre des projets	50 100	Demande Région	79 300
Déploiement, formation et animation de la communauté des formateurs et référents	26 000		
Total dépenses	115 300	Total recettes	115 300

D'autres actions relatives à l'entrepreneuriat étudiant seront entreprises en 2019, sous réserve du financement sollicité auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du FEDER. Il s'agit des actions suivantes :

- Doctorant conseil,
- Docteur-Entrepreneur,
- Jeunes Chercheurs Entrepreneurs 2018,
- Finale régionale du concours « Chercheurs Entrepreneurs Challenges » du Groupe AEF

Enfin, UBFC est membre du nouvel incubateur régional DECA-BFC, sous statut associatif, créé en 2018. Une convention a été signée entre DECA-BFC et UBFC, afin de partager des actions. Une contribution financière d'UBFC à DECA-BFC d'un montant de **2 000 €** est à prévoir pour 2019.

4.9. Le Polytechnicum

Le Polytechnicum constitue l'un des 7 pôles thématiques d'UBFC. Après la signature de l'accord de consortium en 2017, le Polytechnicum, à travers son séminaire annuel, a défini une méthodologie de projet impliquant l'ensemble des acteurs concernés et a établi son plan d'actions 2019. Dans le cadre d'une réflexion sur la stratégie pluriannuelle, le Polytechnicum a pour ambition de bâtir un programme de collaboration visant, entre autres, à :

- rendre l'offre de formation cohérente et plus lisible pour les étudiants et employeurs (cartographie de la formation spécifique aux écoles et instituts du Polytechnicum), identification des synergies possibles entre établissements en termes de formations (développement l'innovation pédagogique, doubles diplômes, diplômes croisés),
- développer les actions de coopérations internationales (partenariat avec la Chine, développement d'outils de communication),
- organiser des actions communes de promotion des écoles, des différents métiers et de leurs évolutions, informer les étudiants sur l'employabilité dans les différents secteurs (Ingénieur Manager Tour notamment),
- promouvoir le doctorat et augmenter le recrutement de doctorants, notamment en lien avec l'entreprise et les institutions,
- répondre collégialement à des appels à projets (dont projets transverses) : RITM-BFC, Région Vie Etudiante.

Le budget 2019 du Polytechnicum est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Actions pédagogiques	2 500	Région	41 000
Projets en lien avec les entreprises	14 500	Association Polytechnicum	12 700
Actions Internationales	5 000	CAGB	10 000
Promotion, visibilité	61 700	Dijon Métropole (IMT)	5 000
Fonctionnement	4 000	Autres subventions (Agglomérations, entreprises)	19 000
Total dépenses	87 700	Total recettes	87 700

5- LE NUMERIQUE

5.1. Les actions 2018

L'ensemble des actions s'inscrit dans la perspective du schéma directeur du numérique et pour lequel les enjeux de coordination de la politique numérique du site avec les politiques numériques des établissements membres sont majeurs.

Au niveau de l'administration des services, l'année 2018 a été largement consacrée à la mise en place d'un système d'information 'socle' pour le siège UBFC (intranet, serveurs de fichiers, outils collaboratifs, etc.), au déploiement des briques logicielles 'métier' dédiées aux services internes et à la structuration d'un service d'assistance utilisateur. L'objectif était de gagner en autonomie dans la

gestion des ressources numériques locales, et de déployer les services de base aux usagers du siège, en résumé d'informatiser l'administration UBFC.

Sur le plan stratégique, conformément aux statuts, UBFC coordonne la politique numérique du site en lien avec celles des établissements membres.

De façon opérationnelle, deux projets stratégiques issus du Schéma Directeur du Numérique ont également été développés : une plateforme de gestion des appels à projets multi-catégorielle (PAAP) destinée à dématérialiser dans un premier temps l'AAP3 d'ISITE-BFC et le portail web institutionnel avec cartographies formation et recherche embarquées : ainsi que cela a déjà été indiqué, cela constituera un point centralisé d'accès aux formations/laboratoires, avec redirection vers les établissements pour les inscriptions.

La consolidation du service numérique d'UBFC apparaît plus que jamais nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement, ainsi que sa pleine capacité à répondre aux enjeux numériques de la communauté. Dans ce domaine, plus que dans n'importe quel autre, la subsidiarité est à privilégier. L'appui sur l'expertise des établissements membres est en effet primordial.

5.2. Les actions 2019

Sur le plan interne, la trajectoire suivie est d'outiller au mieux le siège pour :

- la gestion du patrimoine en lien avec les aspects numériques,
- la maintenance des équipements (visioconférence, automates) de 7 salles audiovisuelles,
- la gestion du parc PC, copieurs, imprimantes locales, réseau filaire & Wi-Fi, téléphonie fixe & mobile, sécurité,
- l'assistance, dépannage et support utilisateur,
- la poursuite de l'installation de serveurs virtuels : intranet, dématérialisation,
- le support de premier niveau sur la suite logicielle Cocktail.

D'un point de vue stratégique, il s'agit de dégager suffisamment de capacité d'intervention pour, en étroite collaboration avec les établissements membres, traiter les projets fédéraux qui irrigueront l'ensemble de la communauté.

Outre la Plateforme de gestion des appels à projets multi-catégorielle pour l'AAP3 d'ISITE-BFC et le Portail web avec cartographie formation/recherche embarquée, les projets suivants sont à déployer :

- application de gestion des inventaires & immobilisations comptables,
- développement d'un outil de gestion des projets ANR et H2020,
- adoption d'une solution de vote électronique (élections CAC et conseils des écoles doctorales).

Par ailleurs, le référentiel commun et la mutualisation des services autour de la carte Pass'UBFC doivent être poursuivis par les établissements membres, UBFC intervenant en coordination plutôt qu'en développement propre.

Enfin, la convergence des systèmes d'information des établissements membres, en particulier concernant la gestion financière, devra être étudiée dès 2019 et un plan de convergence pluriannuel établi.

En termes de dépenses, les dépenses d'investissement numérique sont imputées sur l'enveloppe ISITE-BFC numérique, à hauteur de **130 000 €**, les dépenses d'exploitation courante (cotisation Cocktail, Datacenter, charges diverses), représentant environ **110 000 €** pour 2019, relevant du fonctionnement général d'UBFC.

6- LA COMMUNICATION

La communication au sein d'UBFC est une fonction transversale au service des projets et des acteurs, mais est également une compétence coordonnée inscrite dans les statuts d'UBFC, au service de l'ensemble de la communauté. UBFC doit être visible et intelligible sur les plans régional, national et international. La visibilité et le sentiment d'appartenance sont des objectifs majeurs. C'est dans ce sens que nous avons obtenu le soutien de la Région en 2016, sur trois axes : marque et identité, stratégie digitale et création de contenus éditoriaux. Au vu des actions de communication 2019, nous avons demandé que la convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté soit prorogée jusqu'à fin 2019.

En 2019, les priorités de la communication d'UBFC se concentreront sur la promotion et la visibilité de notre site. Avec les établissements membres dans le cadre du Pôle fonctionnel Communication, il s'agira de consolider le partage et la transmission d'informations entre UBFC et les établissements membres, de développer la marque UBFC sur les campus, de bâtir des outils au service de la communauté et de travailler sur la mutualisation d'outils, comme les revues de presse par exemple.

Le service communication assurera davantage de présence sur les réseaux sociaux et développera une meilleure valorisation des projets structurants et de leurs impacts (en particulier ISITE-BFC et, plus largement, les projets structurants), via une communication scientifique adaptée. Il s'agira également de déployer une communication vers l'international pour répondre à l'ambition d'ISITE-BFC. Le site web poursuivra son développement. Le lien avec la communauté sera également un enjeu particulier, avec l'objectif de communiquer davantage et de développer le sentiment d'appartenance de la communauté, des étudiant(e)s et ancien(ne)s étudiant(e)s dans le respect des engagements ISITE-BFC.

Ainsi, les actions prioritaires 2019 seront :

- la communication scientifique,
- l'évolution du site web d'UBFC, mis en place en fin 2018,
- la signalétique UBFC sur l'ensemble des campus,
- l'information auprès de la communauté (newsletter et magazine),
- la proposition d'outils « appartenance » : cartes de visite, etc,
- la communication vers l'international,
- une revue de presse partagée entre les établissements membres,
- l'organisation des événements récurrents : MT180, journée d'accueil doctorants, accueil masters, remise des diplômes,

- l'organisation du premier évènement avec les anciens élèves, correspondant à un jalon de la trajectoire vers l'université cible.

Le tableau ci-dessous indique le budget prévisionnel de la communication.

Dépenses		Recettes	
Site et animation Web et réseaux sociaux	45 000	Fonctionnement UBFC	20 000
Image et appartenance	167 000	Projet Région 2016	114 000
Communication scientifique	62 000	Projets structurants (ISITE-BFC, RITM-BFC, PNRFV)	184 000
Evènements dont inauguration des locaux	28 000		
Alumni	10 000		
Communication interne UBFC	2 000		
Outils presse	4 000		
Total dépenses	318 000	Total recettes	318 000

Pour mémoire, les actions de communication liées à la mission doctorale sont comprises dans le budget des écoles doctorales (24 000 €).

7- LA VIE ETUDIANTE

Les actions initiées en 2018 et celles qui seront déployées en 2019 s'inscrivent dans les priorités définies par le Schéma de la vie étudiante (SDVE).

Ainsi, le programme « la Ruche » vise à renforcer la qualité de la vie étudiante en Bourgogne-Franche-Comté, à valoriser l'engagement étudiant et l'employabilité des étudiants et à caractériser et faire reconnaître la communauté de Bourgogne-Franche-Comté en tant que territoire d'engagement étudiant de qualité. Ces objectifs seront notamment mis en œuvre au travers de l'organisation de week-ends de formation de formateurs (la Ruche), d'une Summer School de l'étudiant engagé, et d'une interface numérique de partage.

Fort du succès de la première édition en 2018 et conformément au SDVE, UBFC organisera une nouvelle édition des Assises de la vie étudiante, programmée en automne 2019. Cet évènement pilier de l'élaboration de la politique de la vie étudiante à l'échelle du site vise à fédérer les acteurs concernés (étudiants mais aussi personnels des établissements et partenaires) à l'échelle du territoire et à construire avec eux les prochains jalons de la vie étudiante de demain pour notre territoire.

Par ailleurs, la mise en place des comités locaux de la vie étudiante doit être concrétisée de façon opérationnelle en 2019 sur les différents pôles universitaires. Il a été décidé en conseil des membres que l'installation de ces comités relève de la responsabilité des établissements. Le recrutement en cours



d'un agent permettra d'appuyer cette dynamique, qui sera conduite dans un partenariat étroit avec le CROUS, qui dispose également d'une ressource sur ce champ.

Ces actions feront l'objet d'une convention UBFC - CROUS Bourgogne-Franche-Comté en janvier prochain, incluant également l'accueil des étudiants internationaux.

Le tableau ci-dessous indique le budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Assises de la vie étudiante	15 000	UBFC	24 000
La Ruche	13 000	RITM-BFC	5 000
Summer School	18 000	TalentCampus	3 500
		Collectivités	11 000
		Inscription Summer School	3 000
Total dépenses	46 000	Total recettes	46 000

8- LA POLITIQUE CULTURELLE

En matière de coordination d'une politique culturelle conforme aux statuts d'UBFC, s'est déroulée en 2018 l'action régionale « VIVO ! Entrez en nature ». Cette action s'est déployée durant l'année 2018 sur le territoire régional (Arbois, Autun, Besançon, Bibcrate, Châteauneuf en Auxois, Cluny, Dijon, Giromagny, Montbéliard, Saint Brisson). Il a rassemblé à ce jour environ 20 000 visiteurs. Une action de cette ampleur pourrait se dérouler à nouveau en 2020 ou 2021.

Par ailleurs, UBFC coordonne, en partenariat avec la DRRT et la Région et en lien très étroit avec les établissements membres, les Fêtes de la science ainsi que la nuit européenne des chercheurs.

Concernant 2019, les actions culturelles vont se poursuivre. **8 000 €** hors subventions (obtenues notamment via le projet européen STORIES) seront consacrées aux actions de coordination correspondantes.



9- LES RECETTES

9.1. Etat

Au-delà du financement d'une part importante de la masse salariale, l'Etat intervient en apportant une subvention annuelle pour charge de service public. Elle s'élève à **260 418 €**. Il est à noter que 60 418 € sont reversés à l'UTBM et AgroSup Dijon (50 % pour chaque établissement) pour des emplois relatifs à la Formation tout au long de la vie.

9.2. Etablissements membres

En 2019, la contribution des établissements membres s'élèvera à **300 000 €**, soit un montant identique aux années 2017 et 2018. Cette contribution applique la règle des trois tiers, entre l'UB, l'UFC et les écoles, à parts égales. Ainsi, les contributions des membres pour 2019 sont :

CONTRIBUTION DES MEMBRES	300 000
UB	100 000
UFC	100 000
UTBM	20 000
ENSMM	20 000
AGROSUP	20 000
BSB	20 000
ENSAM	20 000

9.3. Partenaires institutionnels

Nous avons sollicité les principales agglomérations ainsi que le Conseil régional, afin qu'ils accompagnent le développement d'UBFC. Sont ainsi sollicités :

- Dijon Métropole (30 k€),
- Grand Besançon (30 k€),
- Grand Belfort (15 k€) et Pays de Montbéliard agglomération (15 k€),
- Châlon-sur-Saône (10 k€), Macon (10 k€) et Le Creusot (10 k€).

Le Conseil régional sera quant à lui sollicité à hauteur de 90 000 €.

Même si nous restons dans l'attente d'un retour exhaustif, les recettes attendues, calculées sur la base des subventions perçues en 2018 (hors Région) sont de **150 000 k€**.

9.4. Frais de gestion

Lors du budget initial 2018, les frais de gestion dévolus à UBFC ont été fixés à 3/8^{ème} pour ISITE-BFC (8/8^{ème} pour les WP relevant exclusivement d'UBFC) et les PIA 3 NCU et EUR et 2/8^{ème} pour les projets ANR, taux qu'il est proposé de reconduire.

Concernant les projets européens, il est proposé d'appliquer un montant de prélèvement de 12% sur les recettes totales (incluant les overheads forfaitaires) avec une répartition de 2,5% pour UBFC et 9,5% pour les établissements. Les éventuels reliquats générés par les overheads et les personnels permanents seront reversés en fin de projet aux établissements, déduction faite des dépenses non éligibles.

Cela conduirait à un montant de frais de gestion générés en 2019, si tous les projets étaient engagés au niveau prévu, de 1 206 067 €, dont 478 723 € pour UBFC et 727 344 € pour les établissements membres.

Les frais de gestion sont calculés sur la base des dépenses éligibles effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année et sont reversés aux établissements hébergeurs des projets de recherche concernés. Les frais de gestion des années 2017 et 2018 seront reversés aux établissements membres en juin 2019 (de l'ordre de 130 k€), sauf pour les projets Europe pour lesquels la part des frais de gestion sera reversée aux établissements en fin de projet.

10- BUDGET PREVISIONNEL RECAPITULATIF

Considérant tout ce qui précède, l'impact budgétaire des orientations que nous vous proposons pour l'année 2019 peut être résumé ainsi :

BUDGET 2019 -Equilibre global			
CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
MASSE SALARIALE	9 199 301	ETAT	260 418
FONCTIONNEMENT	6 899 422	CONTRIBUTION MEMBRES	300 000
		Doctorants & emplois transférés	747 836
		COLLECTIVITES	382 000
		PROJETS	14 237 222
		FRAIS GESTION	478 723
AMORTISSEMENTS	227 710	QUOTE PART SUBV	131 179
TOTAL CHARGES	16 326 433	TOTAL PRODUITS	16 537 378
Excédent :	210 945		
IAF	0	CAF	307 476
Acquisition d'éléments d'actif	1 167 289	Subventions d'investissement	1 110 289
Total des emplois :	1 167 289	Total des ressources :	1 417 765
Apport FDR :	250 476	Prélèvement FDR :	0
TOTAL GENERAL	17 955 143	TOTAL GENERAL	17 955 143

L'excédent prévisionnel projeté, de 210 476 €, dépendra de l'effectivité des recettes en frais de gestion, liée à la réalisation des projets.



Doivent être ajoutés 1 552 599 € de masse salariale Etat aux 17 955 143 € indiqués précédemment, portant notre budget à **19 507 742 €**.

Les dépenses de fonctionnement d'UBFC s'élèveront à **2,82 M€**, soit **14,4 %** du budget total d'UBFC (7 % en neutralisant la masse salariale Etat). Ces dépenses sont composées de :

- 1 552 599 € de masse salariale Etat,
- 259 680 € de masse salariale sur ressources propres,
- 105 996 € consacrés aux primes diverses,
- 167 908 € dédiés au service des ressources humaines,
- 738 000 € dédiés au fonctionnement courant.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir débattre de ces orientations budgétaires.